

## CHAMPDENIERS

## Un éco-pâturage sur le site du Val de Flore

Le conseil communautaire de Val de Gâtine, réuni mardi 20 septembre, a pris les décisions suivantes.

**Projet éco-pâturage.** Yves Attou, vice-président en charge de la transition écologique, explique : « Le Val de Flore est un espace de biodiversité situé dans la commune de Saint-Par-doux – Soutiers. L'organisation des visites est assurée par l'association la Maison du patrimoine, son entretien et sa conservation par un jardinier éco-conseil en régie. Le projet éco-pâturage viendrait en complémentarité de l'entretien mécanique du Val de Flore dont certaines parcelles sont difficilement accessibles, assurerait l'entretien de la biodiversité du site, diminuerait l'impact environnemental et permettrait de participer à différentes animations pédagogiques. »

A l'unanimité, le conseil valide le projet éco-pâturage sur le site de Val de Flore, avec la construction d'un cabanon en régie et l'achat de deux ânesses domestiques moyennant un budget d'investissement de 12 816 € TTC et de fonctionnement de 1 600 € TTC par an.

**Cession salon de coiffure.** Après avoir fait l'historique de ce dossier, Francine Chausseray, vice-présidente en charge de l'économie expose : « Conformément à la délibération du 19 juillet, le président et moi-même sommes allés à la rencontre des cogé-



Yves Attou (à gauche), aux côtés du président Jean-Pierre Rimbeau, a présenté le projet d'éco-pâturage sur le site de Val de Flore.

rantes du salon de coiffure Art et Color situé à Montplaisir de Champdeniers. »

Le président Jean-Pierre Rimbeau souligne : « Nous avons pu apprécier les importants travaux de réaménagement intérieur réalisés par les intéressées et nous rendre compte des travaux relativement importants à effectuer au niveau de l'isolation des huisseries, de la toiture et autres. »

À l'unanimité, le conseil décide d'accepter la proposition d'achat des cogérantes et de leur vendre la par-

celle comprenant le local commercial salon de coiffure.

**Ateliers relais.** Il est décidé de valider la vente globale des trois ateliers Montplaisir. Par ailleurs, un avis favorable est émis pour la mise en vente de l'atelier relais de la Chabirandière.

**Mobilité.** Il est décidé de maintenir le service de transport à la demande sur la zone géographique de Coulonges-sur-l'Autize le mardi matin, jour de marché, et de maintenir le tarif de 1,50 € le trajet aller-retour.